



**RETURN BID TO/ RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Canada Border Services Agency (CBSA)  
Bid Receiving Unit (BRU)  
333 North River Road, Tower A  
Mailroom, Main floor  
Ottawa, Ontario K1A 0L8  
343-291-6384

The BRU is open from Monday to Friday inclusively, between the hours of 07:30 to 15:30, excluding Statutory Holidays. We invite Bidders to send an email to confirm their bid submission at [CBSA-ASFC\\_Solicitations-Demandes\\_de\\_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca).

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)  
Module de réception des soumissions (MRS)  
333 Chemin North River, Tour A  
Salle du courrier, Rez-de-chaussée  
Ottawa, Ontario K1A 0L8  
343-291-6384

La Réception des soumissions est ouverte du lundi au vendredi inclusivement, entre les heures de 7h30 à 15h30, à l'exclusion des jours fériés. Nous invitons les soumissionnaires à envoyer un courriel pour confirmer le dépôt de leur soumission à [CBSA-ASFC\\_Solicitations-Demandes\\_de\\_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca).

**Request for Proposal**

**Demande de proposition**

**Proposal to: Canada Border Services Agency (CBSA)**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition à : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments – Commentaires :**

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Issuing Office - Bureau de distribution  
CBSA / ASFC  
355 Ch. North River Road, 17<sup>th</sup> Floor - 17<sup>ième</sup> étage  
Ottawa ON K1A 0L8

Title – Sujet: <b>Service d'hôtellerie Collège a Rigaud</b>	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000340972A - Amendement 001	Date: <b>15 mars 2019</b>

Solicitation Closes – L'invitation prend fin At / à: 02:00 PM (hours/heures) On/le : <b>29 mars 2019</b>	Time Zone – Fuseau horaire <input checked="" type="checkbox"/> EST (Eastern Standard Time)/ HNE (heure normale de l'Est) <input type="checkbox"/> EDT (Eastern Daylight Saving Time)/ HAE (heure avancée de l'Est)
--	--

F.O.B. – F.A.B.  
Plant-Usine:  Destination:  Other – Autre:

Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:  
**All communications related to this solicitation must be sent to:**  
EMAIL: [CBSA-ASFC\\_Solicitations-Demandes\\_de\\_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca)  
Attn: LYNE CARREAU

Telephone No. - No de téléphone: 343-291-6163	FAX No. - No de télécopieur :
--	-------------------------------

Destination - of Goods and or Services:  
Destination - des biens et ou services :  
Canada Border Services Agency (CBSA) –  
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

**Instructions:** See Herein – Voir aux présentes

Delivery Required – Livraison exigée See herein – voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
---	---------------------------------------

Vendor/Firm Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur:

Telephone No. - No de téléphone:	FAX No. - No de télécopieur :
----------------------------------	-------------------------------

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature	Date
-----------	------



**Cet amendement 001 est émis pour répondre à une question. Cette modification entre en vigueur immédiatement et fera partie des documents contractuels.**

**Questions et réponses :**

**Q1 Partie 1** À la lecture des documents disponibles, nous ne trouvons pas l'information quant à la durée du contrat, sa date de début, ni les termes d'un éventuel processus de majoration prévu par le Canada\*. Serait-il possible d'obtenir des précisions?

**Q1 Partie 2** De plus, à la section « Énoncé des travaux » il est question au point 5. de fournir par l'entrepreneur toutes les composantes du service de retrait d'argent Interac (machine, connexion, compte bancaire, etc.). Auriez-vous un descriptif plus précis et/ou des photos de référence de ce qui est désigné comme « machine »? Pourriez-vous également nous transmettre une évaluation du nombre de transactions annuelles et leur valeur globale, ou toute autre forme de données à ce sujet?

**A1 Partie 1** **Nous avons apporté la correction. Veuillez-vous reporter à la modification à la DDP ci-dessous ;**

La durée du contrat est de deux ans à compter de la date d'attribution du contrat, avec l'option de prolonger les termes du contrat jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an (1) dans les mêmes conditions. Le Sommaire et l'annexe B «Base de paiement» seront modifiées pour refléter cette information. Les soumissionnaires compléteront la base de paiement avec leur indemnité journalière totale.

**A1 Partie 2** La « machine » est dans les faits identique à ce qu'il y a dans tous les commerces au détail où vous pouvez payer vos achats avec une carte de débit ou de crédit. Les transactions sont faites par cartes de débit et de crédit et s'inscrivent sur les relevés des clients en tant qu'achats.

Il nous est difficile de répondre par rapport aux nombres de transactions et au montant dans la caisse, puisque ces transactions se font entre nos clients et notre fournisseur de service, mais nous pouvons vous affirmer que la grande majorité des clients sont des recrues qui n'ont pas accès à leur banque et qu'ils comptent sur ce service pour accéder à de l'argent comptant.

**A1 Partie 1 – 1.2 Sommaire**

**SUPPRIMER dans son intégralité et REEMPLACER par**

**1.2 Sommaire**

1.2.1 Offrir des services bilingues d'hôtellerie (accueil, réservation, réception) aux occupants du Collège de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) situé à Rigaud. Il est prévu d'obtenir un contrat de un an et trois options supplémentaires d'un an permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.

1.2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](#) de



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

- 1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## A1 Partie 2 – Annexe B - Base de Paiement

**SUPPRIMER** dans son intégralité et **REEMPLACER** par

### ANNEXE "B"

#### BASE DE PAIEMENT

Pour la fourniture des services de réception décrits à l'annexe «A» - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le (les) taux horaire (s) tout inclus ci-dessous pour l'exécution du présent contrat, TVH / TPS / TVQ en sus.

#### Contrat initial – 1 ans (12 mois)

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	23,400 hrs	À insérer à l'attribution du contrat	À insérer à l'attribution du contrat
Superviseur	3,900 hrs	À insérer à l'attribution du contrat	À insérer à l'attribution du contrat
<b>TOTAL ESTIMÉ:</b>			<b>\$</b>

## 2. Options pour prolonger la durée du contrat

Sous réserve de l'exercice du contrat, option de prolongation de la durée du contrat conformément à l'article **<à insérer au moment de l'attribution du contrat>** du contrat initial, Options de prolongation du contrat, le contractant sera payé au (x) taux horaire (s) ferme (s) tout inclus , conformément au tableau suivant, TVH / TPS / TVQ en sus, afin d'achever tous les travaux et services devant être exécutés en rapport avec la prolongation du contrat.



**Période d'option 1 (12 mois)**

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
<b>TOTAL ESTIMÉ:</b>			\$

**Période d'option 2 (12 mois)**

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
<b>TOTAL ESTIMÉ:</b>			\$

**Période d'option 3 (12 mois)**

Catégorie de ressource	Niveau d'effort (hr/année)	Taux horaire	Total pour la durée du contrat
Receptionnistes/standardiste	11,700 hrs	\$	\$
Superviseurr	1,950 hrs	\$	\$
<b>TOTAL ESTIMÉ:</b>			\$

L'entrepreneur doit informer le responsable technique lorsque 75% de la limite financière du contrat est atteinte. Le responsable technique peut également demander ces informations financières au besoin

**3. TVH / TPS / TVQ**

(a) Tous les prix et montants figurant dans le contrat excluent la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas, sauf indication contraire. La TPS ou la TVH ou la TVQ, selon le cas, s'ajoute au prix indiqué et sera payée par le Canada

(b) Le montant estimatif de la TVH / TPS / TVQ de <À insérer au moment de l'attribution du contrat> est compris dans le coût total estimé qui apparaît à la page 1 du présent contrat. La TVH / TPS / TVQ estimée, dans la mesure où cela sera applicable, sera intégrée à toutes les factures et aux demandes de paiement progressif et sera indiquée séparément dans les factures et les demandes de paiement progressif. Tous les articles détaxés, exonérés ou auxquels la TVH / TPS / TVQ ne s'applique pas doivent être identifiés comme tels sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) tout montant de TVH / TPS / TVQ payé ou dû.

(c) Tous les produits livrables sont F.A.B. Destination et droits de douane canadiens inclus, le cas échéant.

(d) La Couronne n'acceptera aucuns frais de déplacement et de séjour engagés par l'entrepreneur à la suite d'une réinstallation nécessaire pour respecter les conditions du contrat.



Toutes les estimations contenues dans le contrat et se rapportant aux voyages, aux articles optionnels ou aux biens ou services demandés sont fournies uniquement à des fins administratives pour le Canada prestations de service.